

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

**PRESENTS :** M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - MM. : ROUX Régis - ALRIC Max - Mme FLAUS Valérie : **Adjoints,**

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne - M. PAULET Jean - Mmes : DELMAS Bernadette - ROUDOT Caroline - BROCHARD Cécile - MM. : GIORDANENGO Fabien - BENABIDI Karim - Mme BEHRA Carole - MM. : RUDNIK Thierry - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique - ORLANDINI Jérôme - ARGENTE François - Mme BRASLERET Marie Carmele : **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :** M. HUBERT Rudy                   à M. PESCE Thierry  
                  Mme GIROD Céline               à M. RUDNIK Thierry

**ABSENTS :** M. TAVARES José - Mmes : PREVOST Muriel - ESTEBAN Guylaine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GUELLATI Tayeb

### Ordre de Jour :

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du mardi 26 février 2019**

**DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22**

- 1.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 1.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018
- 1.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2018
- 1.d VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2019
- 1.e SUBVENTIONS ET PRESTATIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2019
- 1.f VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2019
  
- 2.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 2.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2018
- 2.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2018
- 2.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EAU - ANNEE 2019
  
- 3.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 3.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018
- 3.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2018 – ASSAINISSEMENT
- 3.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2019
  
- 4.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 4.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PARKING KERGOMARD 2018
- 4.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2018 – BUDGET PARKING KERGOMARD
- 4.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PARKING KERGOMARD - ANNEE 2019

5. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2019 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT
6. REVALORISATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR 2019
7. ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES COMMUNE / ANNEES 2014 à 2019
8. ACQUISITION DE LA PARCELLE BT 399 PAR VOIE DE PREEMPTION
9. MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'UNITE DE REANIMATION DE LA DRACENIE

## QUESTIONS DIVERSES

### LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**N°18/2019** : sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'opération « *Création, par réhabilitation, de salles associatives, dans un ancien local commercial* » d'après le plan de financement suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération :	<b>423 856,00 € H.T.</b>
* DEPARTEMENT	40 % ~
* ETAT/ D.E.T.R. 2019	40 % ~
* Autofinancement Commune	20 % ~
	169 542,00 €
	169 542,00 €
	84 772,00 €
<b>Total H.T. ....</b>	<b>423 856,00 €</b>

**N°19/2019** : signe avec GARNIER PISAN un avenant du marché intitulé : « *renouvellement du réseau d'eau potable, création d'un réseau d'eaux brutes et création d'un réseau fibre optique, quartier des Blaïs* » pour la réalisation de travaux supplémentaires (démolition et reconstruction du mur existant sur l'ancienne route d'Italie).

- Montant de la tranche optionnelle : 274 469,00 € HT (au lieu de 223 460,50 € H.T)  
 - Montant de la tranche ferme : 159 455,00 € HT (inchangé)

Montant global du marché : 433 924.00 € HT

**Dans le cadre du marché intitulé : « réhabilitation d'un bâtiment communal en salle associative à Vidauban »**

**N°20/2019** : déclare infructueuse la procédure du marché - lot 5 : *Menuiseries intérieures.*

**N°23/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'Entreprise SNTC / lot 1 : *Gros œuvre - démolition - façade - VRD* pour un montant de 110 205,00 € HT.

**N°24/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'Entreprise FPB SIMEONI / lot 2 : *Charpente - couverture* pour un montant de 48 811,00 € HT.

**N°25/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'Entreprise SARL GHIGO / lot 3 : *Cloisons - doublages - faux plafonds - peinture - nettoyage* pour un montant de 66 836,00 € HT.

**N°26/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'Entreprise CATALVER / lot 4 : *Menuiseries extérieures* pour un montant de 28 670,00 € HT.

**N°27/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'Entreprise FPB SIMEONI / lot 6 : *Revêtement de sol* pour un montant de 45 592,00 € HT.

**N°28/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'Entreprise CPC MEDITERRANEE / lot 7 : *Plomberie - VMC - climatisation* pour un montant de 47 570,44 € HT.

**N°29/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'Entreprise BRENGUIER ELECTRICITE / lot 8 : *Courant fort* pour un montant de 13 500,00 € HT.

\*\*\*\*\*

**N°21/2019** : sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'opération « *Création Parking Ouest du parc de loisirs de la Dracénie* » d'après le plan de financement suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération : **561 485,00 € H.T.**

* DEPARTEMENT	30 % ~	
* Autofinancement Commune	70 % ~	168 445,00 €
		393 040,00 €

**Total H.T. .... 561 485,00 €**

**N°22/2019** : signe avec l'Entreprise BELLE FORGE l'acte d'engagement du marché intitulé : « *fourniture et pose de jardinières, potelets et garde-corps* » pour un montant maximum de 200 000 € HT.

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 18h46.

### **Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 février 2019**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal par 29 voix « pour »** M. MAGAGNOSC Raphaël ne participe pas car absent le 26 février dernier.

#### **1a. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL**

(délibération n°13/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

**Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**1. b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE**  
(délibération n° 14/19)

Le Conseil Municipal propose d'élire Monsieur PESCE Thierry, Président de séance, pour le vote des Comptes Administratifs 2018.

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2018 de la Commune.

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 532 770,10</b>	<b>13 752 262,84</b>	<b>3 219 492,74</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 167 236,43</b>	<b>6 404 945,76</b>	<b>237 709,33</b>

**Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**1.c / AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2018** (délibération n°15/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, présente les écritures suivantes :

<b>AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2018 à affecter en 2019</b>	<b>3 219 492,74</b>
Solde d'investissement 2018	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement .....	237 709,33
Solde des restes à réaliser d'investissement .....	583 861,14
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	346 151,81
<b>AFFECTATION :</b>	
1. Affectation au R/1068 : ..... (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	1 650 000,00
2. Report en fonctionnement au R/002 .....	1 569 492,74
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	—

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

## 1.d / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2019 (délibération n°16/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, informe qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition 2019 pour équilibrer le budget et propose de maintenir les taux suivants :

	<b>2019</b>
- Taxe d'Habitation .....	<b>14,62</b>
- Foncier Bâti .....	<b>22,05</b>
- Foncier non Bâti .....	<b>113,92</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

## 1. e) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2019 (délibération n°17/19)

**Monsieur Christophe BOTTAÏ**, rapporteur, donne lecture de la ventilation des subventions aux différentes associations pour un montant total de 220 000 euros, soit une augmentation de 20 000 € et 220 000 euros au CCAS, soit une augmentation de 70 000 €. Des prestations en nature complètent l'aide apportée aux associations.

**Monsieur MAGAGNOSC Raphaël** critique l'absence de commission municipale, rappelle l'engagement de Monsieur le Maire de soutenir les commerçants en difficulté du fait des travaux du centre ville et constate que l'association des commerçants n'a pas de subvention.

**Monsieur PESCE Thierry** répond qu'il existe deux associations de commerçants. Même si une semble être une coquille vide, cette dernière n'a pas demandé de subvention. Pour sa part, la seconde, très active, n'a pas encore de subvention municipale puisqu'elle a moins d'un an d'existence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix "Pour" et 2 voix "Contre"** (MAGAGNOSC Raphaël - ORLANDINI Jérôme)

Arrivée de Mme ESTEBAN Guylaine à 19h07

## 1. f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2019 - (délibération n°18/19)

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 de la Commune, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **12 872 577,74 EUROS**
- Section d'Investissement : **7 382 833,33 EUROS**

**Monsieur MAGAGNOSC Raphaël** estime que le budget est sain mais regrette la faiblesse des recettes du chapitre 70 et l'absence d'une présentation analytique des comptes.

**Monsieur Régis ROUX** répond que les documents présentés sont réglementaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 Voix « pour » et 2 Voix « Contre »** (MAGAGNOSC Raphaël - ORLANDINI Jérôme) **et 3 Abstentions** (RUDNIK Thierry - GIROD Céline - GIRARD Dominique)

## **2.a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET de L'EAU**

(délibération n°19/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

**Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2.b APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / SERVICE EAU** (délibération n°20/19)

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2018 du Service Eau, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 026 316,35</b>	<b>2 640 950,39</b>	<b>614 634,04</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 639 372,40</b>	<b>3 297 242,79</b>	<b>1 657 870,39</b>

**Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

## **2.c/ AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2018 / SERVICE EAU**

(délibération n°21/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, présente les écritures suivantes :

<b>AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2018 à affecter en 2019</b>	<b>614 634,04</b>
Solde d'investissement 2018	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement .....	1 657 870,39
Solde des restes à réaliser d'investissement .....	1 193 752,51
Besoin de financement	
Excédent de financement	464 117,88
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 : .....	300 000,00
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2. Report en fonctionnement au R/002 .....	314 634,04
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**2.d/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - SERVICE EAU -** (délibération n°22/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 du service de l'Eau qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **2 573 724,04 EUROS**
- Section d'Investissement : **3 576 955,39 EUROS**

**Monsieur ORLANDINI Jérôme** défend la loi NOTRe sur le transfert du service de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité en faisant remarquer qu'une petite commune n'aurait pas pu supporter les coûts générés par la catastrophe d'Entraigues.

**Monsieur le Maire** répond que pour Vidauban, perdre la maîtrise dont celle des coûts et la gestion qui inclut les investissements, c'est grave. Nous n'avons plus les mêmes flexibilités ni proximité avec les administrés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 Voix « pour » et 3 Abstentions** (RUDNIK Thierry - GIROD Céline - GIRARD Dominique)

**3. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET ASSAINISSEMENT**  
(délibération n°23/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion 2018 du Trésorier.

**Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET ASSAINISSEMENT**  
(délibération n°24/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du Service Assainissement, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 162 953,12</b>	<b>2 113 083,60</b>	<b>950 130,48</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>679 741,60</b>	<b>1 719 523,81</b>	<b>1 039 782,21</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**3. c) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2018 / BUDGET ASSAINISSEMENT**  
(délibération n°25/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, présente les écritures suivantes :

<b>AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2018 à affecter en 2019</b>	<b>950 130,48</b>
Solde d'investissement 2018	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement .....	1 039 782,21
Solde des restes à réaliser d'investissement .....	1 268 071,28
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	228 289,07
<b>AFFECTATION :</b>	
1. Affectation au R/1068 : ..... (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	500 000,00
2. Report en fonctionnement au R/002 .....	450 130,48
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	—

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**3. d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - SERVICE ASSAINISSEMENT** (délibération n°26/19)

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 du service de l'assainissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 846 559,48 EUROS**
- Section d'Investissement : **3 442 376,21 EUROS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 Voix « pour » et 3 Abstentions** (RUDNIK Thierry - GIROD Céline - GIRARD Dominique)

**4. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET PARKING KERGOMARD**  
(délibération n°27/19)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion 2018 du Trésorier.

**Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET P. KERGOMARD**  
(délibération n°28/19)

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du parking Kergomard :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>46 678,72</b>	<b>149 317,75</b>	<b>102 639,03</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>29 484,68</b>	<b>67 954,55</b>	<b>38 469,87</b>

**Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**4. c) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2018 P. KERGOMARD**

(délibération n°29/19)

**Monsieur Régis ROUX, rapporteur, présente les écritures suivantes :**

<b>Excédent de fonctionnement 2018 à affecter en 2019</b>	<b>102 639,03</b>
Solde d'investissement 2018	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement .....	38 469,87
Solde des restes à réaliser d'investissement .....	1 044,10
Besoin de financement	
Excédent de financement	37 425,77
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
<b>AFFECTATION :</b>	
1. Affectation au R/1068 : .....	30 000,00
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2. Report en fonctionnement au R/002 .....	72 639,03
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**4. d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PARKING KERGOMARD**

(délibération n°30/19)

**Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 du budget du parking Kergomard. Ce Budget est proposé en suréquilibre pour la section de fonctionnement :**

	DEPENSES	RECETTES	SUREQUILIBRE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>73 466,00</b>	<b>132 639,03</b>	<b>59 173,03</b>

et s'équilibre pour la section d'investissement :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>98 935,87</b>
---------------------------------	------------------

**Monsieur MAGAGNOSC Raphaël** constate l'absence réel d'équilibre : Le service coûte plus cher qu'il ne rapporte.

**Monsieur PESCE Thierry** rappelle qu'il s'agit d'un équipement au service des Vidaubannais et que cet équipement qui s'ajoute aux nombreux parkings par ailleurs gratuits et zones bleues : permettre la rotation des véhicules garés dans le parking de l'hyper centre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 Voix « pour » et 2 Voix « Contre »** (MAGAGNOSC Raphaël - ORLANDINI Jérôme) **et 3 Abstentions** (RUDNIK Thierry - GIROD Céline - GIRARD Dominique)

#### **5. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2019 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT** (délibération n°31/19)

**M. PESCE Thierry**, rapporteur, soumet l'enveloppe budgétaire 2019.

**Monsieur MAGAGNOSC Raphaël** demande si ces montants satisfont les Directeurs d'école, considère qu'un seul bus scolaire c'est insuffisant, rappelle la possibilité d'obtenir des ordinateurs supplémentaires du lycée.

**Monsieur PESCE Thierry** confirme l'accord des Directeurs. Il précise qu'il vaut mieux un seul bus qui fonctionne bien comme c'est le cas, plutôt que plusieurs qui fonctionnent mal. Il explique que la mise en service d'ordinateurs issus « de l'extérieur » nécessite une maintenance très lourde en termes de nettoyage, de tests et de mise en compatibilité mais reste ouvert à cette proposition gratuite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

#### **6. REVALORISATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR 2019** (délibération n°32/19)

**Monsieur GUELLATI Tayeb**, rapporteur, informe au Conseil Municipal que, chaque année, la commune perçoit par E.D.F. la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Il propose donc au Conseil Municipal de réactualiser cette redevance selon le mode de calcul suivant :  $PR\ 2019 = (0,381 \times 11\ 667\ \text{habitants} - 1\ 204\ \text{€}) \times 1,3659 = 4\ 427,06\ \text{€}$

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

#### **7. ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES COMMUNE - ANNEES 2014 à 2019** (délibération n°33/19)

**Madame ROUDOT Caroline**, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le comptable public demande au Conseil Municipal l'admission en non valeur de titres pour un montant total de **32 077,76 €**.

Cette procédure a pour effet la disparition des écritures comptables de prise en charge des créances irrécouvrables.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 Voix « pour » et 5 Voix « Contre » (RUDNIK Thierry - GIROD Céline - GIRARD Dominique - MAGAGNOSC Raphaël - ORLANDINI Jérôme)**

**8. ACQUISITION DE LA PARCELLE BT 399 PAR VOIE DE PREEMPTION**

(délibération n°34/19)

**Monsieur ALRIC Max**, rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique de maintien de l'agriculture sur son territoire, la SAFER informe qu'elle exerce son droit de préemption sur le bien situé à la Clamensane, parcelle cadastrée BT 399, d'une contenance de 3 370 m<sup>2</sup> au prix de 8 500,00 €.

Il demande au Conseil municipal :

- **de donner** son accord pour que soit versée la somme de 8 500,00 € à la SAFER ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**9. MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'UNITE DE REANIMATION DE LA DRACENIE** (délibération n°35/19)

**Monsieur Le Maire**, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le service de réanimation du centre hospitalier de la Dracénie rencontre des difficultés de fonctionnement.

En effet, ce service fonctionne à minima, faute de moyens et notamment humains. Cela constitue une inégalité manifeste d'accès aux soins pour les habitants du territoire.

Aussi afin de soutenir le service public de proximité et la pérennité de l'unité de réanimation au CHD, il propose au Conseil Municipal d'adopter cette motion.

**Monsieur MAGAGNOSC Raphaël** vote favorablement bien qu'il estime que seuls les grands centres hospitaliers peuvent détenir un service de pointe.

**Monsieur RUDNIK Thierry** au contraire, considère que ce service permet de s'affranchir en partie des transports aériens et routiers.

**Monsieur le Maire** rajoute que cela participe aussi de la notion de maintien des services publics de proximité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

.....

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.**